



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**BCEP**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**N° NOR AGRS1803446C**

**Note de service**

**SG/SRH/SDDPRS/2018-98**

**06/02/2018**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2018

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

SG/SRH/SDDPRS/2017-853 du 26/10/2017 : Examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Nombre de places offertes à l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES - DREAL  
 Administration centrale  
 Établissements d'enseignement agricole  
 Établissements publics  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM  
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

**Résumé :** Fixation du nombre de places offertes à l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2018 pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Pascale MARIE

Téléphone : 01.49.55.48.55

Fax : 01.49.55.50.82

Mail : pascale.marie@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture des pré-inscriptions : 31 octobre 2017

Date limite des pré-inscriptions : 28 novembre 2017

Date limite de retour des dossiers d'inscription : 12 décembre 2017

**Textes de référence :** Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État,

Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues, relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État,

Décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Décret n° 2015-1810 du 28 décembre 2015 relatif à des modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps de secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Arrêté du 26 octobre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Arrêté du 6 février 2018 fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année 2018, à l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2017-853 du 26 octobre 2017 relative à l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture, est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes à cet examen professionnel est fixé à **33**.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours ou examen.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE